

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 213

présenté par
M. Daubresse-----
ARTICLE 2

À l'alinéa 36, substituer aux mots :

« la Communauté »,

les mots :

« l'Union ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.